

# LES CHIFFRES CLÉS



**1 APICULTEUR SUR 2**  
en vente directe



**30%**

en moyenne la mortalité des colonies en 2015  
avec des pertes de 50 à 80% dans certains secteurs.



**+ 50%**

d'importations de miel entre 2004 et 2010  
La production de miel français ne couvre même  
plus la moitié des besoins



# APICULTURE

## NOS PROPOSITIONS POUR LES APICULTRICES ET APICULTEURS



*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

### CONTACTER LA CONF'

✉ : [contact@confederationpaysanne.fr](mailto:contact@confederationpaysanne.fr)  
🌐 : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)  
☎ : 01 43 62 04 04



*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs



## UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LES ABEILLES : LA CLÉ DU REVENU DES APICULTEURS

Depuis la généralisation des insecticides néonicotinoïdes dans les années 1990, la production française de miel s'est effondrée. La surmortalité des abeilles est chronique. Le système agricole productiviste combattu par la Confédération paysanne fragilise la santé des abeilles, diminue la biodiversité et les ressources mellifères du fait de la spécialisation des territoires. Cependant, le dialogue entre monde agricole et apicole est primordial pour amorcer ce changement de système agricole. Les apiculteurs et apicultrices doivent se retrouver naturellement dans le projet de l'agriculture paysanne qui met au cœur de ses objectifs politiques l'autonomie, le travail avec la nature, le développement local, la répartition des moyens et des ressources, l'emploi et la qualité des produits.

C'est ainsi que nous avons contribué à l'interdiction des OGM et des néonicotinoïdes en France.

## NOS PROPOSITIONS POUR RÉSOLURE LES PROBLÈMES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

- Engager la sortie des pesticides, à commencer par l'interdiction effective des néonicotinoïdes, CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques) et PE (perturbateurs endocriniens) et le soutien des paysans à la transition de systèmes vers une agriculture paysanne respectueuse de son environnement.
- Cesser les protocoles de désinsectisation systématique dans le cadre de la lutte contre la FCO.
- Lutter contre les fraudes et les importations à bas prix sur le marché des produits de la ruche: les marchés du miel, de la gelée royale et des cires doivent être assinis pour protéger les apiculteurs des concurrences déloyales (francisation, adultération, importation, revente...).
- Réglementer sur l'étiquetage de l'origine afin de connaître les pays d'origine du produit apicole face à l'imprécise formulation «mélanges de miels UE/non-UE».
- Instaurer une reconnaissance légale de la mention « apiculteur-récoltant » pour que le consommateur distingue les apiculteurs en vente directe des revendeurs.
- Une meilleure adaptation du dispositif de calamités au secteur apicole.
- Une reconnaissance du rôle et du savoir-faire des apiculteurs dans la gestion sanitaire de leur cheptel. La poursuite du financement des expérimentations par et pour les apiculteurs dans les ADA (Association de Développement Apicole) avec des produits sans AMM (autorisation de mise sur le marché) est nécessaire.
- Soutenir davantage et accélérer la recherche sur le piégeage sélectif du frelon asiatique. La prise en charge des destructions de nids doit aussi être assumée par les pouvoirs publics.



## UNE INTERPROFESSION APICOLE : POURQUOI FAIRE ?

Pour la Confédération paysanne, l'interprofession InterApi doit permettre le financement d'actions permettant de répondre aux besoins des apiculteurs. En ce sens, les missions d'accompagnement des apiculteurs sur le terrain, notamment via les ADA, seraient soutenues notamment en termes d'installation et de formation. Les résultats de la recherche devront être applicables et utilisables par les apiculteurs, être publics et concrets pour le quotidien des apiculteurs. L'expérimentation devra faire sa place aux apiculteurs, souvent les premiers « inventeurs » des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

L'interprofession doit gérer l'aspect économique de variation des prix, ce qui doit permettre une priorité d'écoulement à la production française vis-à-vis du négoce.

Les axes de travail de celle-ci devront contribuer à la résolution des problèmes de production, au suivi de la qualité des produits de la ruche et à la structuration de l'économie de la filière pour davantage de fluidité, transparence et traçabilité. L'apiculture paysanne devra être consolidée par l'interprofession, au service des besoins des apiculteurs. Elle ne doit pas être vécue comme un surcoût inutile. Sinon, nous serons les premiers à combattre ardemment.